SAS au capital de 40 000 € RCS Versailles B 340,556,570 N° TVA Intracommunautaire ; FR 53 340 556 570

Siège social :

Saint Germain-en-Laye (78100) 25-27, 5rd de la Parx - BP 60044 Tel. : OI 30 87 15 16

ASSOCIATION EMMAÜS EUROPE

Siège Social : 47 avenue de la Résistance

93100 MONTREUIL

EXERCICE 2022

Clos le 31/12/2022

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS PRESENTE PAR

La S.A.S SEGESTE

Société de Commissaires aux Comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2022

Clos le 31 décembre 2022

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **EMMAUS EUROPE** relatifs à l'exercice clos **le 31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession du commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes « Faits caractéristiques de l'exercice » et « Tableau de suivi des fonds dédiés » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- Le fonds d'urgence créé pour faire face à la situation en Ukraine ;
- Une partie des fonds de la solidarité internationale non affectés et consacrés à alimenter un fonds de transition écologique.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.





Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;





• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Germain en Laye, le 3 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,

S.A.S SEGESTE

Jorge DA CUNHA
Commissaire aux comptes

BILAN - ACTIF

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

ACTIE	Exercic	e du 01/01/2022 au 31/1	12/2022	01/01/2021 au
ACTIF	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets et droits similaires Autres Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	13 851,41	9 908,67	3 942,74	7 999,27
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techn., matériel et outil. ind. Autres Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés Immobilisations financières Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés	19 180,65 2 950,00	15 311,24	3 869,41 2 950,00	1 076,32 2 950,00
Prêts Autres	61 987,00 70 000,00		61 987,00 70 000,00	77 790,00
TOTAL (I)	167 969,06	25 219,91	142 749,15	70 000,00 159 815,59
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Créances Créances clients, usagers et comptes ratt. Créances reçues par legs ou donations Autres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance	3 364,00 16 795,85 916 267,35 30 139,05		3 364,00 16 795,85 916 267,35 30 139,05	1 896,00 42 506,92 611 522,37 255,35
TOTAL (II)	966 566,25		966 566,25	656 180,64
Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 134 535,31	25 219,91	1 109 315,40	815 996,23

BILAN - PASSIF

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

PASSIF			Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecarts de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement	Situation nette (sous to	otal)	471 127,07 18 361,72 489 488,79	419 261,08 51 865,99 471 127,07
Provisions réglementées	TOTAL	(4)	400 400 70	474 477 67
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS Fonds reportés liés aux legs ou donations	IOIAL	(I)	489 488,79	471 127,07
Fonds dédiés			490 121,96	237 538,94
	TOTAL	(II)	490 121,96	237 538,94
PROVISIONS Provisions pour risques Provisions pour charges			40 000,00	50 000,00
	TOTAL ((III)	40 000,00	50 000,00
DETTES Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de créc Emprunts et dettes financières diverses	dit			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales			29 592,95 38 512,63	19 185,85 37 746,01
Dettes ristales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance			21 489,07	398,36
		(IV)	89 704,65	57 330,22
Ecarts de conversion passif		(V)		
TOTAL G	SENERAL (I+II+III+IV-	+V)	1 109 315,40	815 996,23

COMPTE DE RÉSULTAT

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION Cotisations Ventes de biens et services Ventes de biens Dont ventes de dons en nature Ventes de prestations de service Dont parrainages Produits de tiers financeurs	390 36 2,26	318 160,68
Concours publics et subventions d'exploitation Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible Ressources liées à la générosité du public	57 0 000,00	
Dons manuels Mécénats Legs, donations et assurances-vie	33 851,16 45 000,00	
Contributions financières Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges Utilisations des fonds dédiés Autres produits	985 997,64 10 000,00 124 009,00 157,64	78 000,00 2 416,24 29 360,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 646 377,70	427 936,92
CHARGES D'EXPLOITATION Achats de marchandises et autres achats Variation de stock	-341,86	5,21
Autres achats et charges externes Aides financières	182 705,00	85 558,09
Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements et aux dépréciations Dotations aux provisions	820,59 156 320,35 64 117,06 4 472,43	833,21 154 874,54 66 867,15 4 389,64
Reports en fonds dédiés Autres charges	376 592,02 844 251,76	3 000,00 84 613,62
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 628 937,35	400 141,46
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	17 440,35	27 795,46
PRODUITS FINANCIERS De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change	1 156,42	743,41
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III) CHARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées	1 156,42	743,41
Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		496,43
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		496,43
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 156,42	246,98

COMPTE DE RÉSULTAT

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	18 596,77	28 042,44
PRODUITS EXCEPTIONNELS Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	73,4 0	1 296,00 24 000,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	73,40	25 296,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	308,45	1 455,45
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	308,45	1 455,45
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-235,05	23 840,55
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		17,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 647 607,52	453 976,33
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 629 245,80	402 110,34
EXCÉDENT OU DÉFICIT	18 361,72	51 865,99

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 1 109 315,40 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 18 361,72 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Au cours de l'exercice 2022, Emmaus Europe a créer un fonds d'urgence pour faire face à la situation en Ukraine. En outre, une partie des fonds de la solidarité internationationale non affectés ont été consacrés à alimenter un fonds de transition écologique.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Emmaüs Europe constitue l'Organisation Régionale d'Emmaüs International pour le continent européen. A ce titre, elle a pour but général la mise en oeuvre des orientations et décisions d'Emmaüs International sur le continent.

Emmaüs Europe a pour but, directement et/ou par l'intermédiaire des Organisations Nationales là où elles existent, de :

- 1. Renforcer et sauvegarder l'identité d'Emmaüs en Europe, afin de lutter contre toute forme d'exclusion, de discriminations sociales, raciales, politiques, économiques, religieuses, phi-losophiques, ethniques et autres, et pour la reconnaissance et la jouissance effective des droits des plus pauvres, en Europe et partout dans le monde :
- 2. Servir d'organe de liaison et d'entraide mutuelle entre les membres d'Emmaüs en Europe, tout en respectant leur personnalité respective et leur autonomie propre ;
- 3. Contribuer et veiller à ce que l'activité des membres soit conforme aux orientations d'Em-maüs International, et notamment à ses textes fondamentaux et ses décisions d'Assem-blée Générale.

Les ressources financières d'Emmaüs Europe proviennent :

- 1. des cotisations des organisations membres, fixées par l'assemblée régionale sur propo-sition du conseil régional ;
- 2. des dons et legs autorisés;
- 3. des subventions qui lui sont attribuées pour des actions bien ciblées ;
- 4. des contributions supplémentaires demandées par le conseil régional ;
- 5. de toutes autres ressources autorisées par la loi.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 iuin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 9/21

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

2

En Euro

2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, brevets, licences: 1 à 3 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier: 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Immobilisations financières

Elles cont composées :

- de 4 prêts à des communautés Emmaüs généralement remboursés en 5 ans pour un montant de 61 987€
- de titres souscrits en 2007, 50 parts de la Banca Etica pour une valeur de 2 950€ d'un placement en fonds éthique géré par Emmaüs International pour 70 000€ (150 000€ souscrits en 2011 et remboursés partiellement pour 80 000€ en 2018).

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont constituées principalement de sommes à recevoir de la part de groupes soit au titre des actions de solidarité soit au titre des cotisations reçues post-clôture et qui concernent l'exercice.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

	L DDF .	HAMADU YOUTHANG		V. brute des immob.	Augmen	tations
	ADRE A	IMMOBILISATIONS		début d' exercice	suite à réévaluation	acquisitions
INC UKPUK.	Frais d'éta	ablissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
INC	Autres po	stes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	13 851		
(OKPORELLES	Terrains Construct Installatio Autres im corporelle	Instal.géné., agencts & aménagts const. ns techniques, matériel & outillage indust. Instal. géné., agencts & aménagts divers mos Matériel de transport		1 950 14 022		3 209
		sations corporelles en cours et acomptes				
			TOTAL III	15 972		3 209
FINANCIEKES	Autres pa	ions évaluées par mise en équivalence rticipations res immobilisés utres immobilisations financières		2 950 147 790		
			TOTAL IV	150 740		
		TOTAL GENERAL (I +	II + III + IV)	180 563		3 209

	ADRE B	IMMOBILISATIONS	Dimin	utions	Valeur brute des	Réévaluation légal
`	ADREB	MANUS ELECTRICAL STATE OF THE S	par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	Valeur d'origine
INC URPUK.		tes d'immob. incorporelles TOTAL I			13 851	
CORPORELLES	Autres imn corporelles	Ins. gal. agen. amé. cons mat. outillage indus. Instal. géné., agencts, aménagts d. Matériel de transport Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div. porelles en cours			1 950 17 231	
		TOTAL III			19 181	
HINAN IEKES	Autres part Autres titre	ées par mise en equivalence icipations s immobilisés res immob. financières		15 803 15 803	2 950 131 987 134 937	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		15 803	167 969	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

CADRE A	SITUATIONS ET MOU	VEMENTS DE L'EX	ERCICE DES AMO		
IMMOBIL AMORTIS	ISATIONS SABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établisser Fonds commerc	ment et de développement ial				
Autres immobili	sations incorporelles	7 181	2 728		9 909
	TOTAL	7 181	2 728		9 909
Terrains					
Constructions	Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques	matériel et outil. industriels				
Autres immos	Inst. générales agencem. amén. div. Matériel de transport	1 571	195		1 76
corporelles	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	11 996	1 550		13 54.
	TOTAL	13 567	1 745		15 31
	TOTAL GENERAL	20 747	4 472		25 22

CADRE B	VENTI	LATION DES MO	OUVEM	ENTS A	FFECTANT LA	PROVISION PO	UR AMORTISSI	EMENTS DÉR	OGATOIRES
Immobili	notions.		DOTA	TIONS			REPRISES		Mouv. net des
amortiss		Différentiel de durée	Moo dégre		Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fisca exceptionne	
Frais d'établisse	ements								
Fonds commerc	cial								
Autres immobs	incorporelles								
	TOTAL						Harata da		
Mat. transpo	ui et amén. s mat. et outil. genc. am divers ort								
	TOTAL		To the	Miles I					
Frais d'acquisitio participations	n de titres de								
TOTA	L GÉNÉRAL								
Total général i	non ventilé								
CADRE C	AFFECTANT LE	ITS DE L'EXERCIO S CHARGES REPA LEURS EXERCICES	RTIES		ant net au le l'exercice	Augmentations		le l'exercice tissements	Montant net a la fin de l'exercice
	on d'emprunt à c aboursement des								

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
AC LIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	61 987 70 000		61 987 70 000
AC IIF CIRCULANI	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée Coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3) Charges constatées d'avance	3 351 16 809 30 139	3 351 16 809 30 139	
	TOTAUX	182 286	50 299	131 987
(1) (2) (3)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques) Créances reçues par legs ou donations	3 364	3 364	

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	À l'o	uverture de l'exe	rcice			_	Solde à la fin
Libellé	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	Affectation	Augmentations	Diminutions	de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Report à nouveau	419 261,08		419 261,08		51 865,99		471 127,07
Excédent ou déficit de l'exercice	51 865,99		51 865,99		18 361,72	51 865,99	18 361,72
TOTAUX	471 127,07		471 127,07		70 227,71	51 865,99	489 488,79

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

	Àlıc	À l'ouverture de l'exercice	rcice			Utilisations		À la clôt	À la clôture de l'exercice
Variation des fonds dédiés issue de	Montant Impact du Montant global avant changement de méthode lié a l'ANC 2018-06 06 17ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018- 06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
BOSNIE	15 000,00		15 000,00		15 000,00				
ITALIE	1 500,00		1 500,00					1 500,00	
ROUMANIE	7 128,00		7 128,00					7 128,00	
CROATIE	3 720,00		3 720,00					3 720,00	
LITUANIE	775,68		775,68					775,68	
UKRAINE	7 401,72		7 401,72					7 401,72	
SOLIDARITE NON AFFECTEE	202 013,54		202 013,54		109 009,00			93 004,54	
UKRAINE URGENCE				376 592,02				376 592,02	
TOTAL	237 538,94		237 538,94	376 592,02	124 009,00			490 121,96	

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

]	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autre		gataires convertibles (1) nts obligataires (1) ettes à 1 an max. à l'origine				
i .	de crédit runts & d	(1) à plus d' 1 an à l'origine ettes financières divers (1) (2)				
Four	nisseurs a	& comptes rattachés	29 593	29 593		
Perso	onnel & c	comptes rattachés	15 649	15 649		
Sécu	rité socia	le & autres organismes sociaux	21 467	21 467		
Etat d	& 1	Impôts sur les bénéfices				
autre	s i	Taxe sur la valeur ajoutée				
colle		Obligations cautionnées				
publi	iques	Autres impôts, taxes & assimilés	1 397	1 397		
		nobilisations & cptes rattachés				
	pe & ass					
		(dt det. rel. opér. de titr.)	21 489	21 489		
	-	ntative des titres empruntés				
Prod	uits const	tatés d'avance	110	110		
		TOTAUX	89 705	89 705		
(1)	Emprun	its souscrits en cours d'exercice				
Kenvois (5)	Emprun	its remboursés en cours d'exercice				
(2)		t divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

CHARGES À PAYER

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 25
Dettes fiscales et sociales	24 50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	19 79

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

	IIX COMPTES	COMMISSAIRES
--	-------------	--------------

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2022 ont été provisionnés pour un montant de 5 200 \in TTC.

LES EFFECTIFS

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES	Montants
Organes d'administration	
Organes de direction	
Organes de surveillance	

LES EFFECTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel salarié :	4,00	4,00
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	3,00	3,00
Ouvriers		

COMMENTAIRE

EMEUROP - ASSOC Emmaüs Europe

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE

Concernant le temps bénévole Emmaüs Europe ne les valorise pas faute d'outils et de moyen de suivi.